

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mercredi, 19 décembre 2018.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Caroline Nadeau
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**1 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2018-12-460**

**1.1 776-11 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-11 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2018-12-461**

**1.2 908 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que le « Règlement 908 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019 » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

**3 CLÔTURE**

**2018-12-462**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Philip Panet-Raymond, la séance est levée à 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Caroline Nadeau, avocate  
Greffière